

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30**

**Articles L.2121-15 du C.G.C.T.**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et RIVIERE Gilbert.

Absents excusés : JEANJEAN Chantal, LAFITTE Stéphanie (pouvoir à BOSSET Eric), LEMOUTON-MAZIERES Franck (pouvoir à RIVIERE Hélène) et MONTROZIER Catherine (pouvoir donné à PINTRE-GALIERE Julie).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PINTRE-GALIERE Julie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**L'Ordre du jour :**

- Convention avec Aveyron Ingénierie pour réaliser un état des lieux et une programmation d'entretien des 35 kms de voirie de la commune.
- Forfait scolaire communal des élèves de la commune scolarisés à l'Ecole Calandreta de Millau
- Forfait mobilités durables au profit des agents de la collectivité
- Vote des subventions aux associations pour 2023
- Vote des taxes directes locales 2023
- Vote des budgets primitifs 2023
- Questions diverses

Le Procès -Verbal du Jeudi 16 Mars 2023 a été approuvé par les élus présents lors de la séance et a été signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Convention avec Aveyron Ingénierie pour réaliser un état des lieux et une programmation d'entretien des 35 kms de voirie de la commune.

Rapporteur : RIVIERE Hélène

Lors de la réunion de travail du 5 août 2022 Monsieur Thierry VAROQUIER Responsable d'Aveyron Mobilités et Ingénierie nous a indiqué qu'il pouvait nous assister avec Aveyron Ingénierie pour réaliser un état des lieux et une programmation d'entretien des 35 kms de voirie de notre commune.

Ce type de mission est payante et le montant pour la commune, s'élève à 3 705 €.

Monsieur COSTES Christophe demande si les frais d'honoraires sont annuels, Aveyron Ingénierie font-ils le suivit jusqu'aux l'appel d'offres ?

Madame RIVIÈRE Hélène précise qu'il s'agit d'un audit et qu'à partir de cela nous pourrions envisager de faire des travaux ou des réorganisations.

Monsieur CALVET Jean Louis précise que l'audit concerne 35 kilomètres de la commune.

Monsieur COSTES C. préconise de se faire accompagner par Aveyron Ingénierie dans les projets à venir aux vues du résultat de cet audit de voirie.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte de confier à Aveyron Ingénierie la mission énumérée ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Forfait scolaire communal des élèves de la commune scolarisés à l'Ecole Calandreta de Millau

Rapporteur : DIAZ François

Préambule : L'école primaire Calandreta, à Millau, a pour objectif de transmettre l'occitan, langue reconnue par l'UNESCO comme « en grand danger ». C'est un établissement sous contrat avec l'Education Nationale.

Cette décision avait été ajournée le 13 décembre 2022. Renseignement pris, il est indiqué en municipalité du 30 mars 2023 que cette structure dispense d'une part l'occitan et « enseigne » la méthode Montessori.

En application de l'article L 442-5-1 du code de l'éducation relatif à la participation des communes de résidence à la scolarisation des élèves du premier degré dans les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat et à la suite de la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales supprimant la notion de participation volontaire, la Sous-Préfecture par courrier en date du 30 septembre 2022, nous informe que notre commune est assujettie au versement d'un forfait scolaire à la Calandreta, dont le réseau d'établissements dispense et promeut l'enseignement de l'occitan.

Ce forfait a vocation à être actualisé annuellement.

Ainsi, l'établissement Calandreta accueille à Millau, au 213 rue de Lattre de Tassigny pour l'année scolaire 2022/2023 quatre élèves domiciliés sur la commune de Creissels, à savoir :

- GS Latrouite-Morin Lucia, née le 22/08/2017, domiciliée 1 place du Prieur à Creissels
- GS Mottet-Lafon Colombe, née le 30/07/2017, domiciliée 20 Avenue des Cascades à Creissels
- CE1 Brechou Swann, né le 10/04/2015, domicilié Rue de l'Abbé Fabre à Creissels
- CE2 Sall Leina,, née le 15/11/2014, domiciliée 5 place du Planadié à Creissels

En application de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, le calcul de la participation financière se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par cet établissement pour les classes élémentaires et maternelles.

Ce montant s'élève à 1261 € pour les maternelles et 554 € pour les primaires soit un montant total de 3630 €

Vote à l'unanimité

Forfait mobilités durables au profit des agents de la collectivité
--

Rapporteur : CARRIERE Didier

Monsieur CALVET Jean-Louis ajourne ce rapport, en effet l'avis du Comité Social Territorial Départemental du centre de gestion est requis.

Le prochain Comité Social Territorial Départemental est planifié pour le 17 mai prochain.

Le rapport sera soumis au prochain conseil municipal.

Vote des subventions aux associations pour 2023
---

Rapporteur : PINTRE-GALIERE Julie

Chaque année la Commune de Creissels délibère pour attribuer des subventions aux différentes associations.

La commission des finances s'est réunie le mardi 28 mars 2023 pour débattre et fixer les montants à allouer à chaque association.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le programme de subventions ci-dessous :

- Association Crayons de couleurs 200 €
- Association Club Sports Loisirs Culture de Creissels 1500 €
- Elan millavois 300 €
- Belote Creisselloise 250 € (Téléthon 2023)
- F.N.A.C.A Creissels 200 €

- Générations mouvement aînés Creissels 300 €
  - Prévention routière 100 €
  - Réseau gérontologique Sud Aveyron 100 €
  - Société Protectrice des Animaux 800 €
  - Tennis Creissels Aveyron 600 €
  - Association Parents Elèves Creissels 500 €
  - Association Cant'Art 200 €
  - OCCE 500 €
  - Comité des Fêtes de Creissels 500 €
  - Association Chaleureux Souvenirs JV 100 €
- TOTAL 6 150 €

Madame PINTRE-GALIERE Julie précise que la commission finances et vie associative ont pris connaissance des bilans financiers et comptes rendus d'assemblée générale pour chaque associations bénéficiaires. De plus, un dossier de demande de subvention est en cours de préparation avec une date butoir de dépôt de dossier ainsi que des justificatifs à fournir en prévision du prochain budget.

Vote à l'unanimité

Vote des taxes directes locales 2023
--------------------------------------

Rapporteur : CALVET Jean-Louis

La commission des finances s'est réunie le mardi 28 mars 2023 pour débattre sur les 3 propositions ci-dessous.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Pour information, les taux d'imposition 2021 et 2022

2021 : TFB : 43.23 %      2022 : TFB : 44.09 %

TFNB : 97.46 %

TFNB : 99.40 %

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des 3 taxes directes locales pour 2023.

Afin de permettre la réflexion en vue d'une prise de décision, ci-dessous 3 propositions d'évolution des taux ainsi que le produit attendu.

Proposition n°1

Taxes	Bases prévisionnelles 2023	Taux de référence 2023	Proposition Taux 2023 (pas d'évolution)	Produits
TFB	2 205 000	44.09 (23.40+20.69*)	44.09	972 185
TFNB	19 000	99.40	99.40	18 886
Taxe d'habitation	169 155		13.58	22 971
TOTAL				1014 042

\*Taux départemental 2020

Proposition n°2

Taxes	Bases prévisionnelles 2023	Taux de référence 2023	Proposition Taux 2023 (1% d'évolution)	Produits
TFB	2 205 000	44.09 (23.40+20.69*)	44.53	981 887
TFNB	19 000	99.40	100.39	19 074
Taxe d'habitation	169 155		13.72	23 208
TOTAL				1 024 169

\*Taux départemental 2020

Proposition n°3

Taxes	Bases prévisionnelles 2023	Taux de référence 2023	Proposition Taux 2023 (2 % d'évolution)	Produits
TFB	2 205 000	44.09 (23.40+20.69*)	44.97	991 589

TFNB	19 000	99.40	101.38	19 262
Taxe d'habitation	169 155		13.85	23 428
TOTAL				1 034 279

\*Taux départemental 2020

Monsieur BOSSET Eric pense qu'il vaut mieux augmenter régulièrement et que trop d'un coup.

Madame Kathia FAGES précise que le taux a déjà subi une augmentation de 2 % l'année dernière.

Monsieur NEUVILLE Daniel se questionne à savoir si nous augmentons la taxe quel est le besoin pour le budget, cette augmentation est-elle justifiée ?

Monsieur COSTES C. constate que les dépenses en énergie ont augmenté au même titre que les charges de personnel,...

Messieurs Gilbert RIVIÈRE et Didier CARRIÈRE rappellent l'augmentation de 2 % lors du dernier vote du budget.

Monsieur DIAZ François pense que l'augmentation d'1 % va permettre de ne pas augmenter trop d'un coup.

Madame PINTRE-GALIERE J. signale que l'augmentation de 2 % avait été actée car lors du vote du budget de début de mandat aucune augmentation n'avait été votée.

DECISION DU CONSEIL : Vote contre augmentation : 5 VOIX (CARRIÈRE Didier, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, NEUVILLE Daniel, RIVIÈRE Gilbert, GANDOLFI Véronique,).

Vote pour augmentation du taux à 1% : 13 VOIX (BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, COSTES Christophe, DIAZ François, HERAN Vincent, LAFITTE Stéphanie, LEMOUTON-MAZIERES Franck, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, MONTROZIER Catherine, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIÈRE Hélène).

### Vote des budgets primitifs 2023

Rapporteur : CALVET Jean-Louis

#### I – BUDGET COMMUNE

#### Rappel de l'Affectation du résultat de fonctionnement

EXCEDENT au 31/12/2022	1 212 259.81
Affectation au compte 1068 en investissement	418 893.03
Affectation à la section de Fonctionnement (L 002)	793 366.78

Il est à noter que l'affectation du résultat, votée en conseil municipal le 16 mars 2023 doit couvrir le résultat d'investissement majoré des restes à réaliser, soit 418 893.03 € en recette d'investissement.

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 310 923.15 €

- 2 160 291.50 € sont inscrits à la section de fonctionnement,

- 1 150 631.65 € sont affectés à la section d'investissement (sont compris dans ce montant les restes à réaliser 2022)

Ce budget intègre les résultats de l'exercice comptable 2022 ci-dessus et a été élaboré en tenant compte des dépenses et des recettes réellement exécutées durant cet exercice. Le virement de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021) est de 400 000 €.

Le montant de l'annuité des emprunts pour 2023 est de : 48 711.03 € (Intérêt 9 544.82 € - Capital 39 166.21 €).

Cette année la subvention communale au profit du C.C.A.S. est de 25 000 € contre 20 000 € en 2022.

Ont également été prévus comme tous les ans, 3 000 € pour le renouvellement des livres de la bibliothèque municipale et 9 500 € pour les fournitures scolaires.

La participation au Centre de Loisirs s'élève à 66 000 € et à l'école « La Calandreta » 3 630 €.

Le F.C.T.V.A. concerne les dépenses d'entretien de la voirie, des bâtiments publics mais également les dépenses d'entretien de réseaux pour la section de fonctionnement, cela génère une recette de 1 657.63 € (contre 10 967.52 € en 2022) et pour la section d'investissement 66 345.72 € (contre 54 827.50 € en 2022).

### **Section d'Investissement**

DETAIL DES RESTES A REALISER		
Libellé	Dépenses	Recettes
Participation Boulevard Raymond VII	180 000	
Participation Opération Planadié	60 000	
Participation Façades	10 000	
Participation TCCA	30 000	
Ecole des Cascades	50 000	120 000
Réhabilitation Café Ganache	300 000	
Bâtiment Public	10 000	
Terrain	10 000	
Dépôt et cautionnement	1 000	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>651 000</b>	<b>121 000</b>

Dépenses d'équipement au budget 2023 acceptée par la commission finances le 28 mars 2023

Nature	Dépenses	Recettes
--------	----------	----------

Hôtel de Ville	10 000	
Toiture Multiservice	10 000	
Travaux de voirie	100 000	
Eclairage Public	51 000	
Travaux du Pesquié	100 000	
Réhabilitation Café Ganache	50 000	
Equipement sportif	74 000	
Matériel technique	50 000	
Matériel informatique	10 000	
AUTOFINANCEMENT		455 000
Total	455 000	455 000

L'autofinancement d'un montant de 455 000 € permet d'équilibrer la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 160 291.50	2 160 291.50
Section d'investissement	1 150 631.65	1 150 631.65

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

## II - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Rappel de l'Affectation du résultat d'Exploitation

EXCEDENT au 31/12/2022	307 797.85
Affectation au compte 1068 en investissement	
Affectation à la section d'exploitation (L 002)	307 797.85



Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 855 114.76 € HT :

- 689 170.88 € sont inscrits à la section d'exploitation,

- 165 943.88 € sont affectés à la section d'investissement (sont compris dans ce montant les restes à réaliser 2022).

Ce budget intègre les résultats de l'exercice comptable 2022 ci-dessus. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 5 000 € pour l'assainissement.

Concernant les annuités d'emprunt l'amortissement s'élève à 25 448.61 € et les Intérêts à 6 889.65 € (eau : capital 20 131.60 intérêt 6 059.52 - Assainissement : capital 5 317.01 intérêt 830.13).

La créance constatée par la commune de Millau au 14/11/2022 s'élève à 180 768,82 € pour la commune de Creissels (suivant la convention du 15 juillet 2003, liant la commune de Millau et la commune de Creissels). La commune de Millau propose que les paiements de la dette (2003-2023) soient échelonnés de 2023 à 2033, soit sur 10 ans avec un même montant annuel. La dette sera d'environ 18 000 €/an (001 ASSAINISSEMENT).

En section d'exploitation on retrouve les dépenses récurrentes (analyses, recherche et réparation de fuites, redevances agence de l'eau, remplacement compteurs, modules, maintenance, la dette à la commune de Millau etc...).

#### Section d'Investissement

DETAIL DES RESTES A REALISER		
Libellé	Dépenses	Recettes
Révision des périmètres de protection	37 000	20 500
Schéma Directeurs eaux potables, eaux pluviales, assainissement COM COM (frais études)	40 000	
TOTAL	77 000	20 500

Rappel : pour la révision des périmètres de protection de la source de l'Homède, il faut prendre en compte les observations de l'hydrogéologue : aménagement du captage avec la mise en place d'une barrière sécurisée, remplacement de la clôture grillagée existante, acquisition parcelle abritant le local technique et mise en place d'un dispositif alarme anti-intrusion : 37 000 € HT RAR

La prise en compte des études pour les schémas directeurs Eau et Assainissement de la Communauté de Communes 40 000 € HT RAR (20 000 € pour l'eau et 20 000 € pour l'assainissement).

Dépenses d'équipement au Budget 2023 acceptée par la commission finances le 28 mars 2023

Nature	Dépenses	Recettes
Travaux de remise aux normes des eaux usées ISSIS	30 000	

Travaux de réfection de branchement à Raujolles et réfection d'adduction d'eau Rue de la Countal	20 000	
AUTOFINANCEMENT		50 000
Total	50 000	50 000

L'autofinancement d'un montant de 50 000 € permet d'équilibrer la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	689 170.88	689 170.88
Section d'investissement	165 943.88	165 943.88

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Madame RIVIÈRE Hélène revient sur le budget alloué au matériel technique, en effet lors de la commission finance s'était questionné quand à l'acquisition d'un camion qui facilitera le déplacement de la petite pelle, ladite utilisée en majorité pour les réfections de fuites d'eau et déplacement des compteurs d'eau. Quel est l'intérêt de maintenir une telle somme sachant qu'en 2026 la gestion de l'eau sera transférée à la Communauté des Communes.

Madame FAGES K. soumet de transférer une partie du budget alloué au matériel technique sur la voirie.

Madame MARRA Marie Thérèse pose la question, si le transfert de la gestion de l'eau à la communauté des communes est une obligation.

Monsieur NEUVILLE D. interpelle sur le fait que le prix de l'eau risque d'augmenter lors de ce transfert.

Monsieur CARRIÈRE Didier confirme qu'il souhaite que la commune garde la gestion de l'eau et que l'on peut refuser ce transfert.

Monsieur COSTES C. met en garde.

Au sujet du matériel technique monsieur DIAZ François rejoint Monsieur BOSSET Eric sur le fait que si ce matériel est peu utilisé pourquoi ne pas louer le matériel au moment voulu.

Monsieur MARROCOS Eric soumet de faire passer le permis super poids lourd à deux agents de plus sachant que deux effectifs le possèdent et de ce fait pourront conduire le camion de la commune ce qui serait moins onéreux pour la commune face à l'acquisition d'un nouveau camion du type poly-benne.

Monsieur BOUDES Roger ajoute que le dit camion possède un faible kilométrage.

Monsieur COSTES C. et Madame PINTRE-GALIERE J. demandent de répertorier les déplacements du véhicule super-lourd.

Madame PINTRE-GALIERE J. souhaite qu'il soit répertorié par les agents de la commune tous les compteurs d'eau à déplacer sur le domaine public et planifier ces transferts avant 2026.

## Questions diverses

1-Monsieur CALVET J.L. signale qu'un compromis de vente à été signé (avec clauses suspensives) pour la ferme du Bel-Air.

L'acquéreur souhaite y développer une activité commerciale (organisation de mariage à long terme un élevage de cochons noirs).

Monsieur RIVIÈRE Gilbert alerte que ce site se trouve dans un périmètre de protection rapproché, ainsi que cela pourrait influencer sur la qualité de l'eau.

Monsieur HERAN Vincent pense que ce n'est pas au conseil municipal de se prononcer que la Direction Départementale des Territoires donne son accord ou pas.

Monsieur NEUVILLE D. pense que nous ne devons pas nous immiscer dans cette vente que l'agence immobilière informera l'acquéreur de la législation.

2- Monsieur CALVET J.L. propose au conseil municipal de rajouter un panneau « libre paroles » au rond point de Raujolles et un à Buech.

Madame MARRA M.T. alerte sur le fait que ces panneaux limiterons et éviterons les affichages « anarchiques » ( sur palette, sur panneaux signalétiques,...).

Monsieur CALVET J.L. propose également d'en positionner un nouveau sur la place du 19 Mars 1962 ainsi qu'un autre en face.

Madame MARRA M.T. rappelle qu'il était question de déplacer le conteneur de tri et de recyclage de vêtements « Le Relais ».

Monsieur CALVET J.L. propose de le déplacer sous la dernière arche de la Salle des fêtes.

Madame PINTRE-GALIERE J. signale que sous cette arche se trouve une sortie de secours de la salle des fêtes et que lors des évènements les orchestres accèdent par cette porte, il n'est donc pas judicieux de l'entreposer à cet endroit.

Madame MARRA M.T. propose de le déplacer aux ateliers municipaux.

3- Madame RIVIÈRE H. interpelle que les stationnements aux abords de la rue Abbé Fabre et Théodore Richard sont problématiques et dangereux notamment autour du rond point.

4- Madame PINTRE-GALIERE J. rapporte du comité des fêtes qu'il leur arrive fréquemment lors de leurs diverses manifestations d'avoir des coupures électriques, il faudrait peut être revoir l'ampérage ou-bien

revoir l'installation électrique. Elle rapporte également que selon l'agent d'astreinte et son lieu d'habitation les délais sont plus ou moins longs et qu'ils se seraient retrouvés sans électricité avec des centaines de convives attablés. Pour finir, l'association souhaite organiser le bal de la fête votive en extérieur et pour ce faire souhaite que le conseil municipal se prononce car ils attendent pour réserver le disque jokers

Monsieur DIAZ François propose de rencontrer la présidente du comité des fêtes afin de mettre à plat, rendez-vous pris Monsieur CALVET, Monsieur DIAZ et Madame PINTRE-GALIERE recevront la présidente du comité des fêtes mercredi 19 avril 2023 en mairie.

5- Madame PINTRE-GALIERE J. alerte sur le fait qu'il y a une recrudescence de cambriolages sur la commune et demande s'il y a possibilité que les patrouilles de police passent un peu plus dans les rues du village.

6- Madame MARRA M.T. revient sur la caravane entreposée sur le parking du chemin bas depuis des mois, qui lors du dernier conseil municipal elle devait déjà être enlevée.

Madame GANDOLFI Véronique s'engage à l'enlèvement de ladite caravane par ses propriétaires le samedi 15 avril 2023.

Madame MARRA M.T. ajoute donc que le portique pourra donc être remis en place dès le lundi 17 avril.

7- Madame PINTRE-GALIERE J. rappelle qu'à la suite de l'audit d'Aveyron Ingénierie il faudra recevoir les représentants de pétitionnaires de la place des bals afin de leur exposer l'organisation des stationnements.

8- Monsieur DIAZ F. pensait que les retours des commissions de travail allaient être débattus en conseil municipal.

Il est décidé que lors des commissions les comptes rendus seront validés par les membres de la commission et ensuite transmis à l'ensemble du conseil municipal.

La séance est levée à 22h39.

La Secrétaire de séance

PINTRE-GALIERE Julie

Le Maire

Jean-Louis CALVET